

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 7 décembre 2023.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'ai le grand plaisir de vous saluer toutes et tous ce soir, ainsi que notre public, plus particulièrement les jeunes citoyen-ne-s qui ont atteint leur majorité cette année et les nouvelles bourgeoises et nouveaux bourgeois de Belmont, naturalisé-e-s dans l'année et que nous accueillerons tout à l'heure.

Election de M. Jean-Claude Favre au nouveau Conseil d'administration des tl

Mercredi 6 décembre a eu lieu l'Assemblée générale extraordinaire des Transports publics lausannois à laquelle j'ai représenté notre commune, avec notre collègue en charge de la Mobilité, M. Jean-Claude Favre. Il s'agissait de se prononcer sur une refonte générale de la gouvernance des tl, dont M. Favre vous parlera plus en détails dans ses communications. Cependant, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il continuera à siéger au sein du nouveau Conseil d'administration, ayant été élu parmi les candidat-e-s des 8 communes qui n'ont pas un siège de droit, car ne faisant pas partie des 6 communes les plus contributrices du financement du réseau urbain. Nous sommes heureux qu'il puisse ainsi continuer à nous représenter pour défendre nos intérêts, ainsi que ceux des plus petites communes.

ORPCi : avancée du projet TETRIS

Au printemps 2021, le Canton présentait aux dix Organisations Régionales de Protection civile (ORPCi) son intention de les centraliser en une seule et unique ORPCi cantonale, avec un commandement unifié central.

Selon l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), cette réforme permettrait d'avoir le contrôle et une meilleure vision des besoins. Les différentes organisations de protection civile et les politiques refusent cette vision car l'ancrage régional, la connaissance du terrain, de la population, ainsi que l'autonomie communale sont essentiels aux missions de la Protection civile (PCi).

Il paraît important de souligner que l'Assemblée des présidents des Comité directeurs des 10 régions n'a jamais adopté le rapport qui leur a été présenté et qu'il n'a pas davantage accepté les conclusions et propositions.

C'est pourquoi, outre le maintien d'un dialogue avec le Canton, l'Assemblée a proposé l'élaboration d'une alternative plus respectueuse de la répartition canton/communes, appelée « Synergies renforcées ».

Cette variante a été élaborée comme une sorte de contre-projet au rapport Tetris, et notamment à la volonté de cantonaliser la PCi. Ce travail a pris énormément de temps et d'énergie. Il a été le fruit collectif des 10 commandants et des 10 présidents de CODIR. Si cette variante est sans doute perfectible, elle a le mérite de ne pas faire une révolution, mais de permettre une évolution de notre PCi, pour les 5 à 8 ans à venir, le temps que la législation fédérale soit éventuellement adaptée et que nous puissions constater si effectivement une réhausse des effectifs aura lieu dès 2032, ce qui n'est pas sans incidence sur l'organisation de la PCi.

Mais ce contre-projet n'a pas réussi à convaincre le Conseiller d'Etat chargé de la Sécurité, M. Venizelos, et une nouvelle analyse par les services de l'Etat est en cours.

Nous sommes dans l'attente d'une rencontre entre l'Assemblée des présidents de CODIR et le Conseiller d'Etat Venizelos pour connaître la décision finale sur la variante retenue et la suite de la réorganisation de la PCi.

Vendanges 2023

Depuis cet automne, nos raisins et les vins du domaine communal sont encavés et vinifiés par l'Union vinicole de Cully, après deux années compliquées avec Terres de Lavaux suite au départ de son Directeur qui assurait le suivi et la gestion de nos millésimes depuis de très longues années.

Le millésime 2023 s'annonce dans la lignée de 2015, 2018 ou encore 2022, qualitativement magnifique, tant pour les blancs que les rouges. Il en va de même pour les quantités, où les quotas sont quasi atteints. La grêle de juillet n'a que peu touché nos parcelles et heureusement.

Gelées de printemps, grêle d'été, sécheresse et canicule : la vigne est résiliente et elle s'adapte. Les professionnel-le-s de la viticulture doivent eux aussi s'adapter, par exemple en laissant plus de feuilles aux vignes pour mieux protéger les grappes du soleil lors des effeuilles. Mixer les cépages actuels à d'autres cépages nouveaux ou oubliés pour créer des vignobles plus résilients peut s'avérer une excellente solution pour faire face aux aléas climatiques à venir tout comme de reconsidérer la diversité des sols et des expositions des parcelles pour orienter les nouvelles plantations. Toutes ces considérations seront évoquées avec notre vigneron tâcheron lors de futures discussions.

Participation au Quatre Heures du Guillon en 2024

Parmi ses activités, la Confrérie du Guillon propose les Quatre Heures du Vigneron. Deux journées festives, où plusieurs centaines de participant-e-s sont convié-e-s dans une aire de production ou un village viticole vaudois.

En 2024, les Quatre Heures du Vigneron auront lieu les samedis 31 août et 07 septembre dans la Commune viticole de Lutry, mettant ainsi à l'honneur tous les vigneron-s et domaines de l'appellation Lavaux-Lutry. Cette manifestation est sans conteste un véritable faire-valoir pour notre aire de production et sa région.



Durant deux heures, près de 500 convives passeront auprès des différents stands répartis dans le bourg de Lutry, et auront tout loisir de déguster les crus divers et variés de nos productions viticoles.

Belmont a été conviée à cet évènement incontournable et unique et participera à la journée du samedi 7 septembre 2024. A noter que Pully et Paudex seront également de la partie. Après la dégustation, viendront les 4 Heures, avec un repas servi au collège du Grand-Pont. A suivre donc !

Ruches communales

Nos abeilles ont bien travaillé et ont produit un peu plus de 75 kg de miel en tout, soit une moyenne de 15kg sur les 5 ruches. Cette quantité est équivalente à la production 2022.

Le travail des abeilles est un tour de force au sein d'une organisation millimétrée et quasi militaire qu'est la ruche. Pour notre plus grand bonheur, somme toute très égoïste puisqu'on leur pique leur nourriture, elles ont travaillé d'arrache-ailes bravant la longue période de sécheresse de cet été caniculaire. En effet, quand il n'y a pas d'eau, les végétaux peinent à produire du miellat ou du nectar et elles doivent parcourir de plus grandes distances à la recherche de leur nourriture.

Actuellement, nos abeilles sont au repos et vivent au ralenti avec des réserves suffisantes pour passer l'hiver, car évidemment on ne récolte pas tout. Confiées aux bons soins de notre apiculteur, M. Sylvain Uldry, elles recevront en début d'année un ajout de sirop de sucre et un traitement contre le varroa, un parasite qui colonisent les ruches.

Vous trouverez notre miel en vente au guichet du Service des Infrastructures.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Plan d'affectation « En Arnier III »

Ce plan d'affectation a été accepté par votre Assemblée le 9 février 2023 et son entrée en vigueur date du 27 juillet.

Les porteurs du projet pensent déposer le dossier d'enquête publique pour la construction début 2024.

Plan d'affectation communal – procédure en cours et à venir

Lors de mes communications du 26 juin dernier, je vous annonçais n'avoir reçu aucune opposition mais qu'il restait encore 4 jours avant la fin de l'enquête publique. Finalement, nous avons reçu 12 oppositions dans le délai imparti.

Pour trois d'entre elles, des explications ont pu être fournies par courrier et à la lecture de celles-ci, les oppositions ont été retirées par leur auteur-e.

Conformément à l'art. 40 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), intitulé « Conciliation », tous les opposant-e-s ont été reçu-e-s par une délégation municipale accompagnée par notre urbaniste et/ou par notre avocat-conseil, selon la teneur des oppositions.

Un procès-verbal succinct reprenant les grandes lignes de la discussion a été envoyé aux opposant-e-s qui ont un délai au 15 décembre 2023 pour nous faire connaître leur décision de maintenir ou retirer leur opposition.

Un préavis sera soumis à votre Assemblée dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 et il vous appartiendra de lever les oppositions sur proposition de la Municipalité.

Cas échéant, si le préavis devait être refusé ou en cas d'amendements, une nouvelle procédure d'enquête publique devra avoir lieu avant qu'un nouveau préavis vous soit présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Travaux - Route du Burenoz

La fin des travaux est prévue pour la mi-décembre et la circulation sera rétablie dans les deux sens si la météo est avec nous. Le maintien de la circulation ainsi que de l'exploitation de la ligne tl 49, ajoutés à l'exiguïté des lieux a considérablement ralenti les travaux. Les nombreuses ruptures de la conduite d'eau potable existante ont fortement contribué au fait que nous n'avons pas pu terminer les travaux dans les temps qui étaient prévus au départ.

Au vu de l'état de la conduite, nous avons dû nous résoudre à procéder à son changement sur toute la partie supérieure de la Route du Burenoz. Ces travaux ont dû être réalisés avec beaucoup de précautions afin d'éviter les diverses conduites qui encombraient le sous-sol, ainsi que de nouvelles ruptures. En plus de la difficulté technique, nous n'avons pas été aidés par la météo qui a nécessité d'arrêter à plusieurs reprises le chantier.

Au final, nous ne pouvons que remercier les riverain-e-s pour leur patience et leur tolérance pour les désagréments causés.

Ligne tl 49 - Route du Burenoz

Cette ligne voit sa fréquentation en constante augmentation. Ceci a pour conséquence qu'à certaines heures, la capacité de transport doit être renforcée. Afin de faire face à la demande, les Transports publics lausannois envisagent d'introduire des bus à plus grande capacité. L'introduction de ces derniers nous obligera à envisager des adaptations sur la Route du Burenoz afin de garantir la sécurité des usagers.

A cet effet, des tests seront effectués au début de l'an prochain pour déterminer les aménagements et adaptations à réaliser avant la pose du revêtement définitif.

Incidents sur le réseau électrique

Les mardis 21 et 28 novembre, le poste de transformation de Malavaux a subi des perturbations. Lors de ces événements, nous avons constaté une demande de puissance supérieure à la capacité du poste, ce qui a eu pour effet de déclencher le transformateur.

Le poste de transformation de Malavaux est appelé à être remplacé par le futur poste situé à « Arnier 3 » et qui aura une puissance supérieure. Dans le but de faire face à un éventuel nouveau pic de la demande, nous sommes intervenus auprès des Services industriels de Lausanne afin d'augmenter provisoirement la puissance disponible.

Les investigations menées à ce jour n'ont pas permis de détecter un problème en provenance du réseau basse tension. Comme tous les distributeurs d'électricité, nous constatons une sollicitation de plus en plus importante du réseau. Dans notre analyse des sources potentielles de perturbations, nous privilégions deux pistes.

La première est l'augmentation du nombre de voitures électriques. À Belmont, nous avons à fin octobre de cette année 135 véhicules électriques immatriculés. Ceci représente ~6.0% du parc total de Belmont selon les données fédérales, contre 3.3% en Suisse et 3.6% dans le Canton de Vaud.

La deuxième est l'introduction des pompes à chaleur en remplacement des énergies fossiles, ainsi que les chauffages électriques encore actifs. Selon nos données, 142 PAC et 71 chauffages électriques sont en service sur notre commune.

Nous allons essayer d'identifier la répartition de ces sources sur le territoire communal afin d'anticiper un potentiel dérangement sur d'autres postes de transformation.

Taxe déchets urbains

Les recettes liées à la gestion des déchets urbains présentent au bilan un solde positif. L'objectif est de couvrir les coûts et non pas d'alimenter un compte au bilan. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de ramener la taxe individuelle de 96.- à 80.- pour 2024.

Chauffage à distance

La société LaZur SA (SI Lausanne et Zurich) a effectué une analyse du potentiel développement du chauffage à distance sur notre commune dont le résultat s'est avéré positif. Les résultats de cette prospection auprès des gros consommateurs ainsi que les perspectives de collaboration ont été présentés à la Municipalité.

A la suite des discussions, une convention a été signée entre la Commune et la société LaZur SA. Les travaux seront intégralement supportés par la société promotrice, sans engagement financier de notre part. La centrale de production de chaleur sera située dans le bâtiment d'Arnier 80. Les études des aménagements nécessaires ont débuté avec une planification de la mise en place des équipements en 2025 et des premiers raccordements en 2026-2027.

Eclairage public

Actuellement, ce sont près de 400 points lumineux qui sont rattachés au système de pilotage. Avec l'appui du fournisseur, notre personnel est formé pour programmer et gérer les phases et intensités des points lumineux en fonction des secteurs et des périodes de l'année.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Des nouvelles du PECC

Le document de présentation de notre Plan Energie et Climat Communal (ou PECC pour les intimes) a été transmis fin octobre pour validation au Canton.

Ce dernier nous est revenu il y a quelques jours avec une réponse positive et des commentaires élogieux pour le travail réalisé.

Je cite :

« Le PECC de Belmont-sur-Lausanne présente des actions variées et ambitieuses ainsi qu'un plan d'action allant plus loin que le minimum de 10 fiches-action demandé par la directive. Nous félicitons la Commune pour cet engagement fort. »

ou encore

« Nous félicitons la Commune pour le processus participatif et l'implication des parties prenantes à toutes les étapes. La valorisation des apports de la population dans le rapport PECC est tout à fait judicieuse. »

Nous allons donc pouvoir nous mettre en action, avec comme objectif la réalisation des 35 actions définies dans notre plan, sur une période de 3 ans à compter de maintenant.

Le document de présentation du PECC sera prochainement disponible sur notre site internet. Je vous encourage vivement à en prendre connaissance et à nous faire part de vos commentaires ou suggestions.

Nouvelle gouvernance des tl

Comme évoqué par notre Syndique, les Transports publics lausannois ont décidé d'une refonte complète de leur gouvernance, ceci afin d'être mieux structurés pour faire face aux développements importants des prochaines années.

Le Conseil d'administration était auparavant composé de 31 membres, ce qui n'était pas en ligne avec le Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, diluait les responsabilités et augmentait les conflits d'intérêts. Cela impliquait un fonctionnement trop lourd et pas suffisamment réactif en regard des développements rapides et importants à venir de l'entreprise et de son réseau.

En déléguant l'analyse stratégique, les décisions clés, voire la haute surveillance, à une partie de ses membres (sous forme d'un Comité de Direction), le Conseil d'administration jouait un rôle de « chambre d'enregistrement », et n'assumait pas pleinement les responsabilités stratégiques qui lui incombent par la loi.

Il a donc été décidé de réduire le nombre de membres du Conseil d'administration, en le réduisant de 31 à 16, d'augmenter le nombre d'administrateurs ou administratrices indépendants et de créer un Conseil du réseau tl représentant les intérêts des communes et du canton de Vaud dans le cadre du développement des prestations de la société en ce qui concerne l'offre de transport.

Chaque commune pourra ainsi continuer à défendre ses intérêts en matière de mobilité dans le cadre de ce Conseil du réseau, alors que les membres du Conseil d'administration pourront se focaliser sur les intérêts de l'entreprise tl avant tout.

Cette nouvelle gouvernance a été approuvée lors d'une Assemblée Générale extraordinaire des tl qui a eu lieu hier.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Municipal

M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Gestion de nos structures d'accueil par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Comme annoncé à plusieurs reprises, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse gèrera notre UAPE dès le 1^{er} janvier 2024. A ce sujet, permettez-moi de préciser ma réponse apportée à Madame la Conseillère communale Hannah Grossenbacher lors de la séance du Conseil communal du 29 juin dernier.

La Commune n'est effectivement pas membre de la Fondation de l'enfance et la jeunesse. La Municipalité lui confie un mandat de gestion de nos structures d'accueil comprenant l'UAPE dès 2024 et le CVE dès 2026.

A ce jour, la Municipalité n'a entrepris aucune démarche pour être membre de la FEJ. Cas échéant, elle soumettra à votre Assemblée une demande d'adhésion, conformément à l'art. 16 al. 6 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015.

Paroisse protestante de Belmont et Lutry

Lors du culte du 25 juin 2023, l'Assemblée extraordinaire de la Paroisse protestante de Belmont et Lutry a accepté à l'unanimité la proposition de l'Office des ressources humaines en nommant le Pasteur Alain Brouze au poste ministériel à plein temps.

La Municipalité lui adresse ses meilleurs vœux pour ses activités au sein de notre paroisse.

Je vous remercie de votre attention.

Damien Cuche, Municipal